
AVIS D'INITIATIVE

Gestion de l'urgence sanitaire provoquée par la deuxième vague de pandémie du COVID-19

Avis traité par

Groupe de travail Affaires sociales et Santé

Avis traité les

29 octobre 2020 et 9 novembre 2020

Avis adopté par l'Assemblée plénière du

19 novembre 2020

BRUPARTNERS

Boulevard Bischoffsheim 26 – 1000 Bruxelles

Tél : 02 205 68 68 – brupartners@brupartners.brussels – www.brupartners.brussels

Préambule

La pandémie du COVID-19 a grandement dégradé la situation sanitaire de la Région de Bruxelles-Capitale et les mesures prises afin de sauvegarder le système de santé ont malheureusement impacté la situation économique et sociale de la Région. Aujourd'hui, nous avons non seulement affaire à une deuxième vague intense de cette maladie mais également à la perspective de devoir vivre longtemps avec le virus parmi nous.

Eu égard à cette situation exceptionnelle que traversent notre Pays et notre Région, il est essentiel de convenir du rôle primordial – plusieurs fois confirmé par le Gouvernement – des organisations syndicales et patronales dans la recommandation de politiques publiques justes et utiles. L'urgence de la pandémie a bouleversé les usages et imposé des faits accomplis aux citoyens, aux travailleurs, aux entreprises. Sans concertation sociale toutefois, ces mesures ont pu mettre en péril la santé et le bien-être des travailleurs et des entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour éviter ces écueils lors de la gestion de la deuxième vague de pandémie du COVID-19 et lors de la gestion de l'après deuxième vague, Brupartners juge nécessaire de transmettre les recommandations suivantes en tenant compte de l'urgence qu'impose la gestion de cette pandémie et de ses effets.

Avis

1. Considérations générales

1.1 Gouvernance

Brupartners constate que selon les prévisions du Gouvernement fédéral, les effets de la crise sanitaire pourraient se faire sentir pendant toute l'année 2021. Il estime qu'il faut tenir compte de cette temporalité pour la conception et l'application des mesures plutôt que de se borner à des perspectives de quelques semaines.

Brupartners considère comme fondamental qu'il soit donné priorité au bon fonctionnement du système de soins de santé. A cet effet, il considère que les enjeux de santé publique ne peuvent subir les attermoissements de la gouvernance en Belgique. Ces enjeux doivent se concevoir dans leur globalité et les prochaines réflexions portant sur la gouvernance de notre pays doivent impérativement en prendre compte.

A cet effet, **Brupartners** rappelle que le désir de construire un véritable parcours de soins à Bruxelles ne peut se faire qu'en coordonnant les compétences et en y appliquant la cohérence nécessaire pour une trajectoire complète de soins. Les réseaux de soins se doivent de constituer l'ossature de cette cohésion en tenant compte de leurs rayonnements géographiques. **Brupartners** réitère donc son souhait pour un décloisonnement au sein des secteurs de la santé et avec les secteurs sociaux mais également entre les entités fédérées afin qu'elles coordonnent leurs actions pour un objectif d'efficacité. Ces actions doivent avoir pour objectif une attention particulière aux conditions de travail en milieu des soins de santé, à la valorisation des métiers, à la professionnalisation et à la qualité et l'accessibilité des services prestés. A ce titre, ces nouvelles formes de gouvernance ne peuvent aboutir à une marchandisation de la santé.

Brupartners rappelle également la place centrale que doit avoir la concertation dans la gouvernance belge et bruxelloise. La gestion de la crise découlant de la première vague de la pandémie du COVID-19 s'est trop souvent faite sans tenir compte de l'apport qu'auraient pu faire les interlocuteurs sociaux. Plus que de demander l'avis des partenaires sociaux en fin de parcours ou après la première lecture d'un texte législatif ou réglementaire, il est important, particulièrement dans le contexte d'une crise comme celle que nous vivons actuellement, d'associer les interlocuteurs sociaux, en amont des décisions, conformément à l'esprit des « priorités partagées », afin de maximiser les effets en termes de retour à la collectivité : emploi, économie et vie sociale.

Enfin, concernant le projet de création d'une plateforme de concertation du non-marchand auprès de **Brupartners** dans le cadre du Protocole d'accord non-marchand 2018-2019 du 18 juillet 2018 pour les secteurs de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune, **Brupartners** demande à être consulté sur le projet concret qui découlera des négociations en cours avec les acteurs du secteur. Il importe que cette plateforme articule ses actions avec l'ensemble des organes et plateformes déjà présentes, notamment Iriscare, les conseils consultatifs et Brupartners en tant que tel, afin de nourrir au mieux la concertation du non marchand bruxellois.

Cette deuxième vague va requérir du Gouvernement des actions rapides et ciblées. **Brupartners** rappelle dès lors l'importance de ne pas considérer la concertation sociale comme annexe aux mesures à prendre en urgence. **Brupartners** souhaite à cet effet la création d'un groupe de travail tripartite de crise regroupant le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux au niveau sectoriel, avec participation de Brupartners, permettant une meilleure prise en compte des priorités des secteurs.

1.2 Les mesures du Plan de relance et de redéploiement pour la Région de Bruxelles-Capitale

Brupartners pointe que la méthode de travail usitée pour l'élaboration et l'implémentation du Plan de relance et de redéploiement pour la Région de Bruxelles-Capitale n'avait pas envisagé l'intensité de la deuxième vague de pandémie du COVID-19. La question de conserver cette méthode de travail se pose donc de manière aigüe.

D'autre part, **Brupartners** considère également qu'une bonne partie des mesures en matière de soins de santé et de politique sociale n'était pas budgétisée à la hauteur des enjeux exprimés. Certaines mesures demandant des changements structurels et pérennes, **Brupartners** considère qu'il est impossible de parvenir à ces objectifs en proposant un budget de soutien limité dans le temps. Ces questions de budget doivent également tenir compte du changement démographique bruxellois. En l'état, **Brupartners** souligne l'urgence de sauvegarder les services et les emplois en immunisant les subsides et en compensant les pertes de recettes et les hausses de coûts liés à la pandémie, le besoin d'améliorer les conditions de travail, l'attractivité et la revalorisation des métiers, la nécessité de disposer des budgets et de mesures structurelles pour mettre en œuvre les politiques sociales et sanitaires afin de produire un impact sociétal durable sur le bien-être de la population. .

Plus généralement, **Brupartners** souhaite que des garanties budgétaires soient prises concernant la pérennisation des soins de santé pour le présent mais également au-delà de cette législature.

Brupartners rappelle que les octrois d'emplois dans le cadre de la relance ne peuvent se faire sans les représentants des deux bancs de l'ensemble des interlocuteurs sociaux patronaux et syndicaux.

L'octroi de ces emplois dans un tel cadre porte le risque de ne pas tenir compte des situations de terrain.

1.3 Impacts sociaux et de santé sur la population bruxelloise

Le travail d'étude et de diagnostic est primordial pour ajuster les politiques en faveur de la reprise. Eu égard à la sociologie particulière de Bruxelles, il importe qu'une attention toute particulière soit portée sur l'augmentation de la pauvreté et des besoins sociaux, la santé mentale de l'ensemble des Bruxellois et l'impact des mesures sanitaires prises par le Gouvernement fédéral et celui des Régions et Communautés sur les corps professionnels les plus exposés. Il importe également de pouvoir déterminer le profil socio-professionnel des personnes contaminées et porteuses du virus afin d'ajuster les politiques de prévention.

Ce travail d'étude doit se faire en analysant les solutions possibles pour permettre un meilleur accès aux droits des citoyens. Les problèmes de non-recours aux droits ont potentiellement le risque de limiter la portée des politiques publiques et donc d'impacter la relance de l'économie bruxelloise.

1.4 Situation des travailleurs et des professionnels du secteur des soins de santé et de l'aide aux personnes

La pandémie du COVID-19 risque de provoquer de gros changements structurels au niveau de l'emploi de l'ensemble des travailleurs de ces secteurs. **Brupartners** recommande dès lors de ne pas attendre que ces changements provoquent des conséquences néfastes sur l'emploi et l'économie pour impliquer les partenaires sociaux dans des processus permettant d'accompagner ces secteurs.

Le manque de personnel se fait sentir dans l'entièreté du secteur de la santé et de l'aide aux personnes. Ces pénuries sont les conséquences de facteurs structurels (attractivité des professions, charge psycho-sociale, charge de travail, difficulté de la garde d'enfants) aggravées par les effets de la crise sanitaire (quarantaines et congés de maladie, plafonds d'heures supplémentaires, crédits-temps, fermeture partielle ou totale des crèches et des écoles, etc.). Eu égard aux impacts de ce manque de personnel sur les travailleurs du secteur, sur les employeurs mais aussi de l'impact sur le service à la population, **Brupartners** recommande de concerter les interlocuteurs sociaux sectoriels. La situation dans les hôpitaux bruxellois, les maisons de repos, mais aussi dans l'ensemble des établissements d'hébergement est aujourd'hui critique. Un soutien matériel et financier est nécessaire afin conserver non seulement nos systèmes de soins mais également la santé et le bien-être de tous les intervenants du secteur.

2. Considérations particulières

2.1 L'engorgement des hôpitaux

Pour faire face à l'engorgement actuel des hôpitaux et éviter le tri des malades, **Brupartners** recommande la création de structures d'accueil intermédiaires, dont le projet a été suspendu en juin dernier. Les partenariats qui se développent pour pallier à la pénurie de lits, entre hôpitaux et structures d'hébergement (MR/MRS, etc), doivent faire l'objet d'un soutien et d'un encadrement publics par le biais d'Iriscare, concernant le personnel soignant, le matériel sanitaire (oxygène, etc), les transactions financières.

2.2 La stratégie de testing et de tracing

Brupartners recommande d'établir une stratégie de testing complète, cohérente et rapide. Cette stratégie devrait notamment permettre d'assurer le bien-être des travailleurs en contact direct et indirect avec le public par des tests préventifs réguliers du personnel qu'il soit symptomatique ou asymptomatique. Cette stratégie se doit de s'accorder avec une stratégie complète de tracing. Il importe donc d'octroyer à ces stratégies les moyens humains et financiers nécessaires. La situation actuelle empêche d'avoir une connaissance correcte de l'exposition au risque et compromet le maintien de service essentiel à la population, notamment au sein du personnel de soin et de support dans les secteurs de la santé. **Brupartners** souhaite dans la mesure du possible disposer d'une cartographie des taux d'immunité dans les secteurs essentiels. **Brupartners** se réjouit à ce propos de la création d'un groupe de travail « testing » au sein d'Iriscare.

Plus généralement, les recommandations internationales ont longtemps prôné une stratégie de test massive. Cette stratégie a été notamment utilisée dans les pays d'Asie du Sud-Est (Corée du Sud, Japon, etc.) avec des retours particulièrement positifs. Il est dès lors incompréhensible que ne soit pas testées les personnes asymptomatiques, particulièrement quand le seul frein s'opposant à cette stratégie de test est budgétaire.

2.3 La stratégie de vaccination

Brupartners demande au Gouvernement de prévoir une politique de vaccination universelle, massive et multiple, prenant en compte les différentes situations possibles quant à la production et la distribution de vaccins en Europe. Cette vaccination sera cruciale pour le redressement de la Région ainsi que pour la sauvegarde du système de soins de santé, et les problèmes de gouvernance concernant les soins de santé ne peuvent être un obstacle à cette action de masse.

Brupartners attire l'attention sur l'importance de prendre en compte les spécificités des populations éloignées du système de soins de santé sur l'ensemble du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale pour la réussite de cette politique de vaccination.

Etant donné que la vaccination de toute la population se fera progressivement, il serait judicieux de la planifier, en donnant la priorité, en cascade, au personnel soignant, aux intervenants de première ligne des services à la population (publics et privés) et du commerce de nécessité, pour toucher ensuite les autres bénéficiaires et les citoyens.

2.4 La sécurité publique et cohésion sociale

Le premier confinement a mis en exergue des problèmes de cohésion sociale et de sécurité publique dans les quartiers à forte densité de population, consécutives notamment à l'intervention des forces publiques en vue de faire respecter les mesures sanitaires. De ce fait, **Brupartners** recommande une mobilisation des acteurs de la cohésion sociale afin d'éviter de nouveaux incidents et d'améliorer la communication envers tous les publics.

Brupartners pointe que l'isolement de la population du fait des mesures de confinement mérite également une attention particulière.

2.5 Pistes face au manque de personnel dans le secteur des soins de santé

Brupartners, face au constat de manque de personnel pour les fonctions de soins et de support, invite à mobiliser toutes les compétences disponibles, en ce compris les chercheurs d'emploi, chômeurs temporaires, les étudiants, les stagiaires et les sans-papiers disposant des compétences requises. En ce qui concerne le personnel de soins, il faut d'abord activer toutes les mesures permettant de mobiliser les ressources infirmières existantes : libérer, dans la mesure des équipes supports et administratives disponibles, le personnel infirmier qualifié de toutes les tâches administratives, paramédicales et logistiques possibles, y compris le soir, la nuit, le week-end, ... ; activer des avenants pour les temps partiels, faire appel à du personnel infirmier disponible, des médecins spécialistes non occupés ou sous occupés,... tout en garantissant à ce personnel, comme à tout le personnel d'ailleurs, une garde des enfants de qualité et stable ; mettre en place la convention-cadre de prêt de personnel et faire en sorte que les plateformes ainsi qu'ACTIRIS deviennent des centres de mise en correspondance entre besoin et offre de personnel.

La revalorisation des rémunérations du personnel des institutions relevant des Commissions communautaires bruxelloises sera déterminante pour éviter une hémorragie du personnel qualifié, légitimement attiré par les traitements plus lucratifs alloués dans les autres Régions et au niveau fédéral. Cette revalorisation vaut tant pour le secteur privé que public.

Brupartners soulève la problématique du statut des stagiaires employés dans ce cadre au regard de leur rémunération, de leur cursus et de leur droit aux allocations familiales.

Brupartners insiste également pour que le Gouvernement communique davantage sur les procédures existantes pour la mise à disposition des travailleurs dans les secteurs des soins de santé. S'agissant du travail bénévole, **Brupartners** appelle d'une part, à une concertation sectorielle sur ce sujet et d'autre part, à une meilleure connaissance des conditions d'exercice du volontariat.

Brupartners souhaite renforcer les équipes mobiles et affecter au secteur des soins de santé une partie des postes ACS prévus dans le cadre du Plan de relance.

De manière exceptionnelle, **Brupartners** suggère de trouver des solutions dans le cadre de la concertation sectorielle fédérale aux problématiques du plafonnement des heures supplémentaires et de la limitation du report de congé afin de permettre aux membres du personnel qui sont volontaires de pouvoir se rendre disponible.

Brupartners recommande enfin de mieux soutenir le personnel des secteurs des soins de santé, notamment en garantissant les services de garde d'enfants et en leur offrant un soutien psychosocial.

*
* *